

**Association Française de Développement  
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest  
C% Association VELO  
2, rue de la Daurade 31000 Toulouse  
Tel/FAX: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 7 Juin 1999

à Mr Jean Paul POTTIER, Président  
Conseil Général de Lozère  
4, rue Rovère BP 24  
48001 Mende Cedex  
Fax: 04 66 49 66 10

Objet: demande de "Véloroute  
de la Vallée du Lot"  
Entente Inter-départementale pour  
la Vallée du Lot

Monsieur le Président,

Vous savez que les Conseils Régionaux sont en train d'élaborer leur Plans de développement soumis à l'Etat, et vont sans doute, sur notre demande, inclure dans ce plan un programme de Véloroutes et Voies Vertes, itinéraires cyclables à longue distance, bénéficiant d'un financement par l'Etat. Nous vous avons transmis une copie de notre lettre au président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon dans laquelle nous demandons l'adoption d'un programme régional de Véloroutes et Voies Vertes.

Par ailleurs, nous avons demandé aux deux Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées de retenir en priorité deux grands axes cyclables à aménager:

- la "Voie Verte des Deux mers" le long du canal des Deux Mers;
- la "Véloroute de la Vallée du Lot", dans la vallée du Lot, entre Aiguillon et Mende.

Nous attirons votre attention sur le grand intérêt de ce projet de Véloroute de la Vallée du Lot, qui viendrait compléter les importants efforts d'aménagement hydraulique, fluvial, touristique et économique entrepris par les 5 départements depuis plus de 20 ans.

En particulier, le tourisme à vélo et le tourisme fluvial et de vallée sont très complémentaires, et la création de cette Véloroute favorisera le tourisme fluvial, tout en bénéficiant des aménagements déjà effectués pour ce dernier, et en amenant un flux supplémentaire de touristes.

Votre Département peut favoriser le lancement de cette Véloroute de la vallée du Lot, en retenant ce projet dans le contrat de Plan Inter-régional de Bassin du Lot, qui est en cours d'élaboration, en liaison avec les services de la DATAR.

Il est nécessaire qu'il apparaisse une volonté commune des 5 Départements concernés, pour réaliser un projet cohérent de Véloroute dans toute la vallée.

La participation des 5 Départements à l'Entente Inter-départementale pour la Vallée du Lot rend possible la mise en cohérence d'un tel programme transversal.

Nous vous demandons de saisir cette opportunité pour décider le principe d'une telle Véloroute de la Vallée du Lot, sa mise à l'étude dans les deux années qui viennent, et sa réalisation progressive.

La Contribution ci-jointe donne les arguments principaux en faveur d'un tel projet, qui serait articulé sur le réseau national qui est en train de se mettre en place.

Nous espérons que vous lancerez ce nouveau programme transversal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY  
Délégué Régional de l'AF3V, Vice-Président de l'Association

Vélo

PJ:

- Contribution de l'AF3V:

"Pour un nouveau programme transversal: la Véloroute de la Vallée du Lot"

**(document de 8 pages + 3 cartes)**